

Prévenir, soutenir et accompagner les élèves dans des situations d'intimidation

Protocole de gestion des pratiques d'intimidation en milieu scolaire Ecole:

pHARe
Programme
de lutte contre
le harcèlement
à l'école

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, article 5 de la Loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance: „ *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale*“, la circonscription de Saint Cyr sur Loire met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels „ressource“ et d'orienter au mieux les élèves concernés.

Ce protocole repose sur **la méthode de la préoccupation partagée**, préconisée par l'Education nationale, et s'inspire des travaux du psychologue Anatole PIKAS. Elle est mise en oeuvre dans de nombreux établissements en France.

- Anatole PIKAS part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

- Elle consiste en une série d'entretiens individuels, plus ou moins rapides, avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en oeuvre pour que le harcèlement cesse, mais aussi bien entendu avec les élèves „cibles“ afin de les aider en les assurant de notre soutien et de toute notre attention. A ce titre, tous les élèves sont susceptibles d'être entendus à un moment ou à un autre. Ces entretiens ne sont pas soumis à autorisation parentale. L'équipe pourra être amenée à vous rencontrer, ou non, si elle le juge nécessaire.

- Plusieurs personnels ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens (cf tableau ci-contre) Cette méthode, non blâmante, s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en oeuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part, sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

EQUIPE RESSOURCE DE L'ECOLE

Tél: 0247247586

- M. LOPES
- Mme CERESER

EQUIPE RESSOURCE de la CIRCONSCRIPTION

Tél: 02 38 83 49 36

- Mme LECLERC Isabelle, IEN
- Mme SOREL Audrey, Directrice EP
- Mme BETTEGA Sarah, Directrice EE
- Mme CERESER Marie Laure, Directrice EP
- Mme BUREAU Marie José, Psychologue scolaire
- Mme COLLONGUES Hélène, enseignante spécialisée
- Mme LEVAYER Anne, Conseillère pédagogique